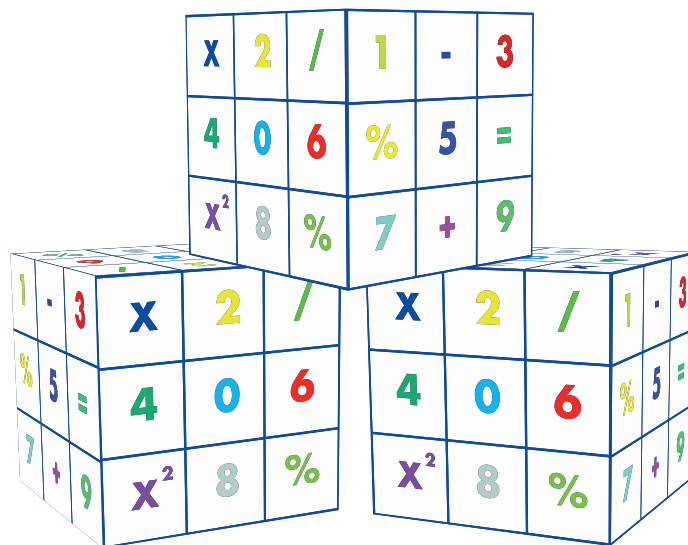


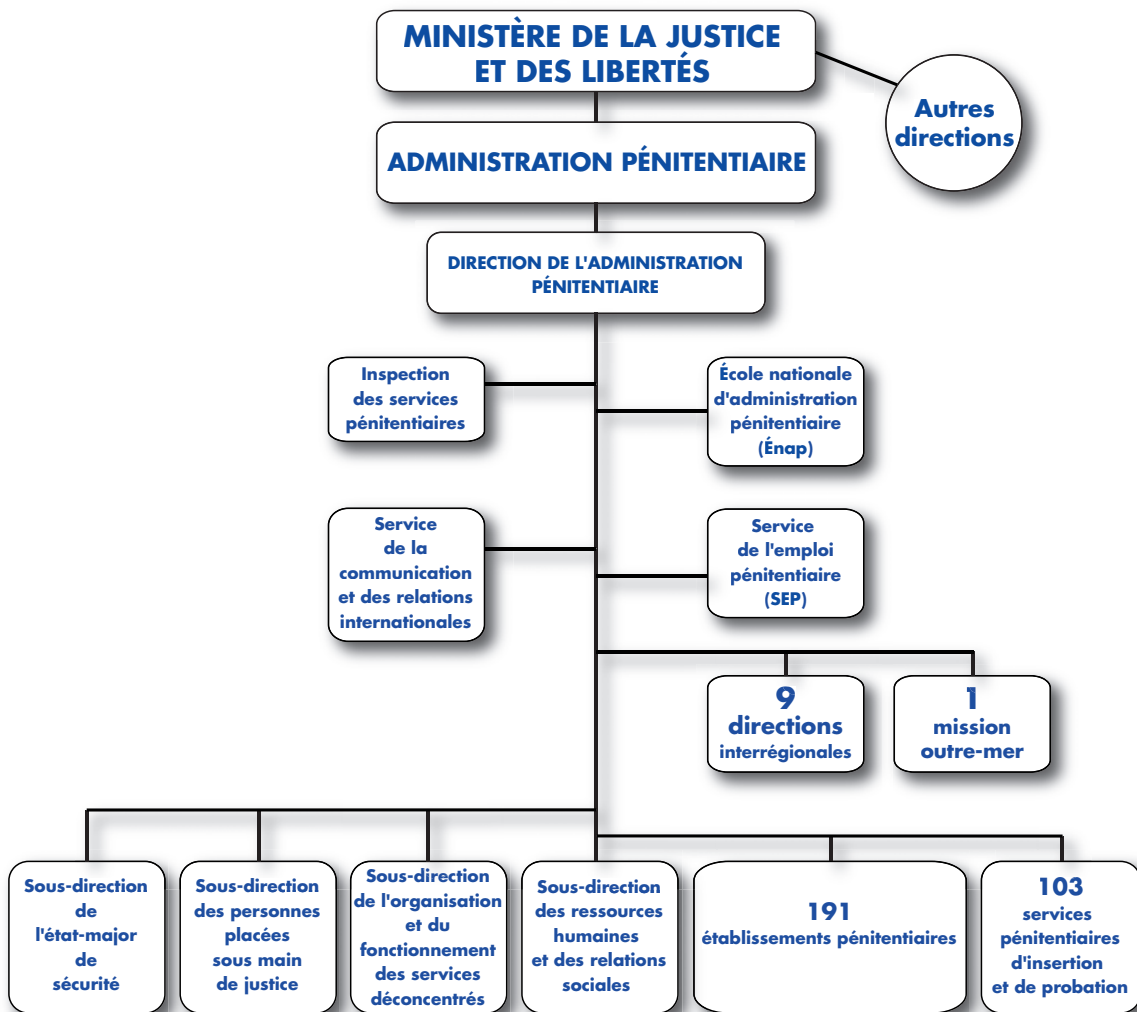
Les CHIFFRES CLÉS

DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

au 1^{er} janvier 2010



L'organisation générale et les structures



9 directions interrégionales :
Bordeaux, Centre-Est-Dijon, Lille, Lyon, Marseille, Paris, Rennes, Est-Strasbourg et Toulouse

1 mission des services pénitentiaires d'outre-mer :
Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française, Réunion, Saint-Pierre et Miquelon

Les services déconcentrés au 1^{er} janvier 2010

191 établissements pénitentiaires

- **106 maisons d'arrêt (MA)** et **35 quartiers MA** (situés dans des centres pénitentiaires).
- **79 établissements pour peine** soit :
 - 37 centres pénitentiaires (CP) qui comprennent au moins 2 quartiers de régime de détention différents,
 - 24 centres de détention (CD) et 34 quartiers (QCD),
 - 6 maisons centrales (MC) et 5 quartiers (QMC),
 - 12 centres de semi-liberté (CSL) et 4 quartiers (QSL),
 - 4 quartiers centre pour peines aménagées (QCPA).
- **6 établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM).**

• **43 établissements à gestion déléguée** sur les 191 établissements.

- **54 988 places "opérationnelles"** (nombre de places de détention disponibles dans les établissements pénitentiaires) :
 - 33 265 en MA et QMA
 - 18 477 en CD et QCD
 - 1 981 en MC et QMC
 - 340 en quartiers centre pour peines aménagées (QCPA)
 - 629 en centres et quartiers de semi-liberté
 - 296 en EPM.

103 services pénitentiaires d'insertion et de probation

- **103 sièges**
- **203 antennes** :
 - 21 exclusivement dédiées au milieu fermé,
 - 43 exclusivement dédiées au milieu ouvert,
 - 139 mixtes.

Les nouveaux établissements en 2009-2010

• **En 2009**, 7 établissements ont été livrés, soit **5 038** places et 5 établissements ont ouvert : 3 989 places ouvertes et 795 fermées.

• **5 établissements ouverts** : le CD de Roanne, la MA de Lyon-Corbas, les CP de Nancy-Maxéville, de Poitiers-Vivonne et de Béziers.

• Ouverture du 1^{er} **QCP** (quartier courtes peines) à la MA de Seysses, réouverture de la MC d'Arles.

• **En 2010**, ouverture de 4 établissements : la MA du Mans-les Croisettes, les CP de Bourg-en-Bresse, de Rennes et du Havre.

• Poursuite de la rénovation de la MA de Fleury-Mérogis.

• Ouverture de la 1^{ère} **UHSA** à Lyon-Le Vinatier (voir ci-dessous).

Principal service constructeur du ministère de la Justice et des Libertés, l'**Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ)** a reçu mandat de l'administration pénitentiaire pour assurer la maîtrise d'ouvrage du programme immobilier 13 200. L'APIJ pilote ainsi les chantiers de construction des établissements pénitentiaires neufs, comme ceux des grandes rénovations (voir www.apij.justice.fr).

Structures de soins

2 447 personnels de santé (agents du ministère de la Santé)

• 175 unités de consultations et de soins ambulatoires (UCSA), soit une UCSA dépendant de l'hôpital de proximité implantée dans chaque établissement (à l'exception des centres de semi-liberté).

• 7 unités hospitalières sécurisées interrégionales (UHSI) implantées dans les CHU pour les hospitalisations programmées de plus de 48 heures : Nancy (2004), Lille (2004), Lyon (2005), Bordeaux, Toulouse et Marseille (2006), Paris Pitié-Salpêtrière (2008). La 8^e UHSI ouvrira à Rennes en 2011. Au total 181 lits des UHSI seront ouverts.

• 1 établissement public de santé national à Fresnes.

• 26 services médico-psychologiques régionaux (SMPR) implantés dans 26 établissements pénitentiaires.

• 93 secteurs de psychiatrie intervenant dans les établissements pénitentiaires au sein des UCSA.

• Des unités hospitalières spécialement aménagées (UHSA) implantées en milieu hospitalier accueilleront les hospitalisations psychiatriques (avec ou sans consentement). La première UHSA sera ouverte en 2010 : celle de Lyon-Le Vinatier.

Rappel : depuis la loi de janvier 1994, la prise en charge sanitaire et l'organisation des soins en milieu pénitentiaire relèvent du ministère de la Santé. Toutes les personnes détenues sont immatriculées et affiliées à la sécurité sociale.

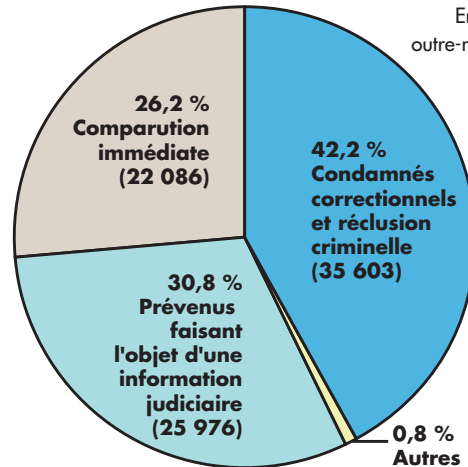
Les personnes prises en charge

234 760 personnes prises en charge par l'AP : 168 671 personnes en milieu ouvert et 66 089 sous écrou.

Sous écrou

- **60 978** personnes écrouées détenues au 1^{er} janvier 2010 (- 2 % en un an) dont :
 - 2 043 femmes (3,4 % des personnes détenues)
 - 669 mineurs (1,1 % des personnes détenues)
- **5 111** personnes écrouées non hébergées (+ 30,2 % en 1 an)
- **66 089** personnes écrouées (- 0,1 % en 1 an)
- **9,4 mois** : c'est la durée moyenne de détention en 2009.
 - **2,1 %** ont effectué + de 5 ans
 - **81,9 %** ont effectué un an ou moins
 - **14,2 %** ont effectué un mois ou moins.
- Âge moyen des détenus au 1^{er} janvier 2010 : **34,2 ans.**
- **Taux de détention** au 1^{er} janvier 2010
 - 94,2 détenus pour 100 000 habitants
 - (contre 94,9 pour 100 000 au 1^{er} janvier 2005 et 75,6 pour 100 000 au 1^{er} janvier 2001).

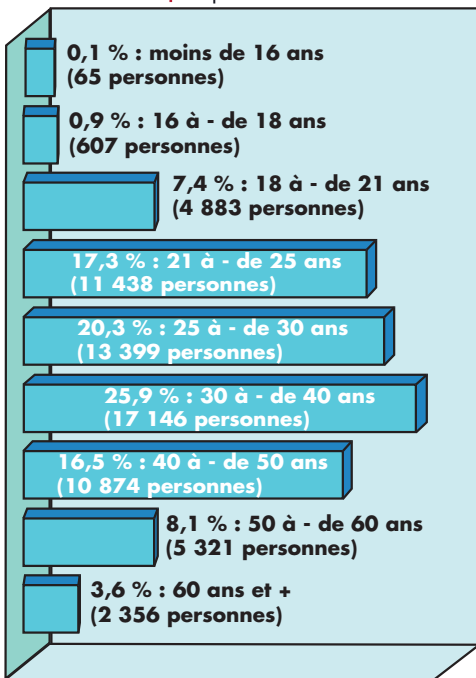
Répartition des 84 354 incarcérations



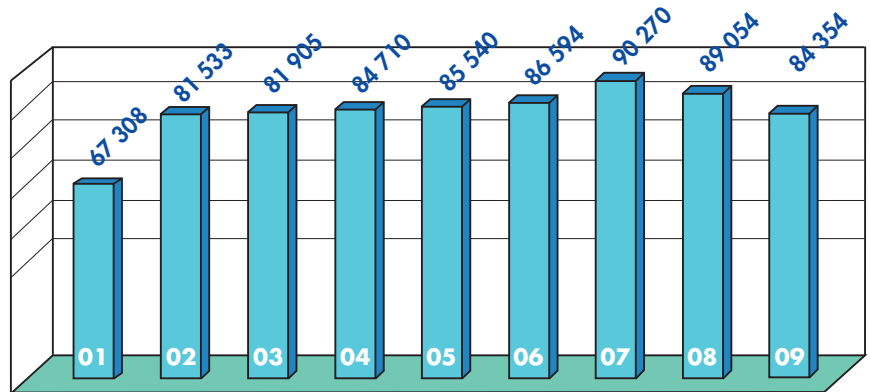
En 2009 - Métropole et outre-mer (- 5,2 % en un an)

* Contrainte judiciaire ; probationnaires et LC réincarcérés ; repris après évasion

Répartition par âge des personnes écrouées | 1^{er} janvier 2010

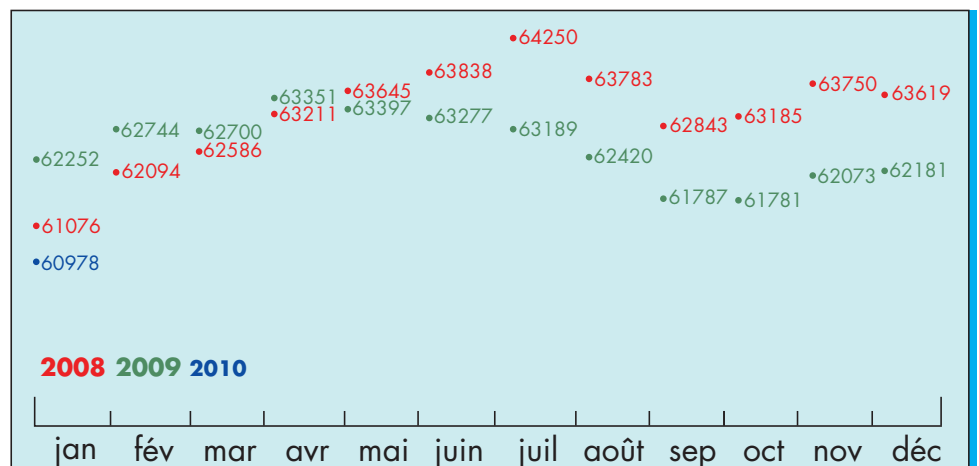


Évolution du nombre d'incarcérations de 2001 à 2009 | Ensemble des entrées par année



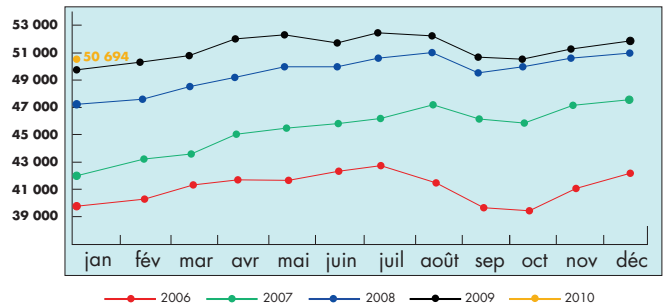
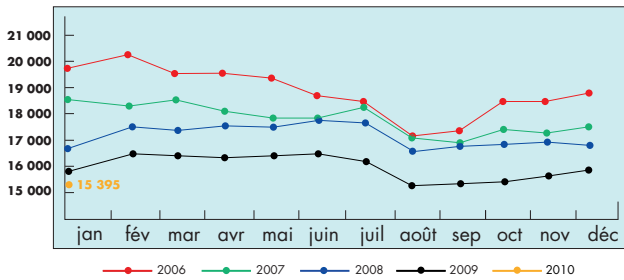
Évolution mensuelle de la population détenue

Au 1^{er} de chaque mois



Les personnes prises en charge

Evolution mensuelle entre 2006 et 2010
des prévenus des condamnés (y compris non hébergés)



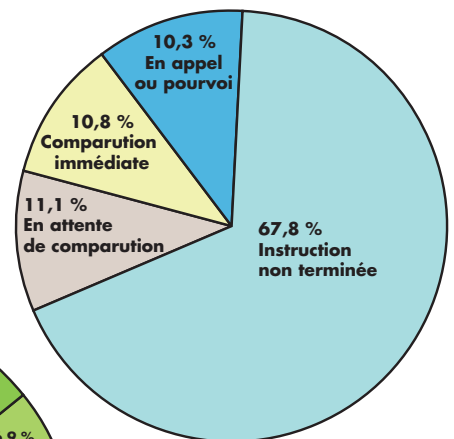
Prévenus

Au 1^{er} janvier 2010 :

- **25,2 % des personnes détenues sont prévenues** soit 15 395 personnes (soit -3,4 % par rapport au 1^{er} janvier 2009).
- **35,9 % des femmes** détenues sont prévenues soit 734.
- **59,3 % des mineurs** détenus sont prévenus soit 397.

Répartition des prévenus par situation pénale

Au 1^{er} janvier 2010



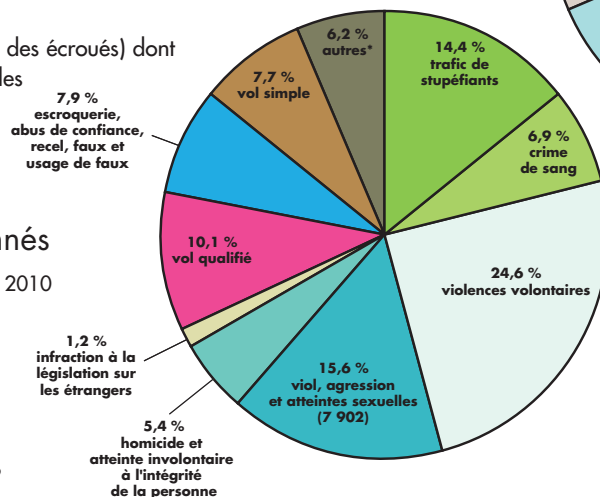
Condamnés

Au 1^{er} janvier 2010 :

- **50 694 condamnés** (soit 76,7 % des écroués) dont - 84,3 % pour des peines correctionnelles - 15,7 % pour des peines criminelles.

Répartition des condamnés par infraction

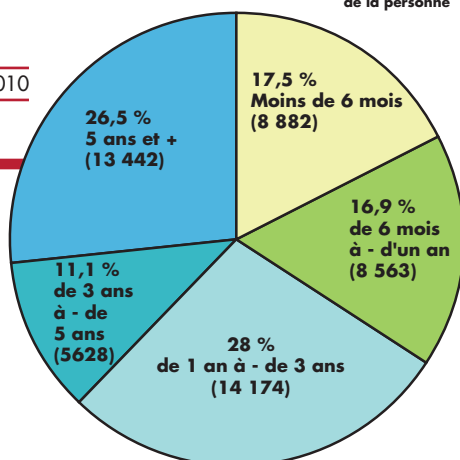
Au 1^{er} janvier 2010



* Autres : infractions à la législation sur les chèques, incendie volontaire, vagabondage et mendicité, proxénétisme, atteinte à la sûreté intérieure et extérieure de l'État, infractions d'ordre militaire, contraintes judiciaires.

Répartition des condamnés par peine

Au 1^{er} janvier 2010

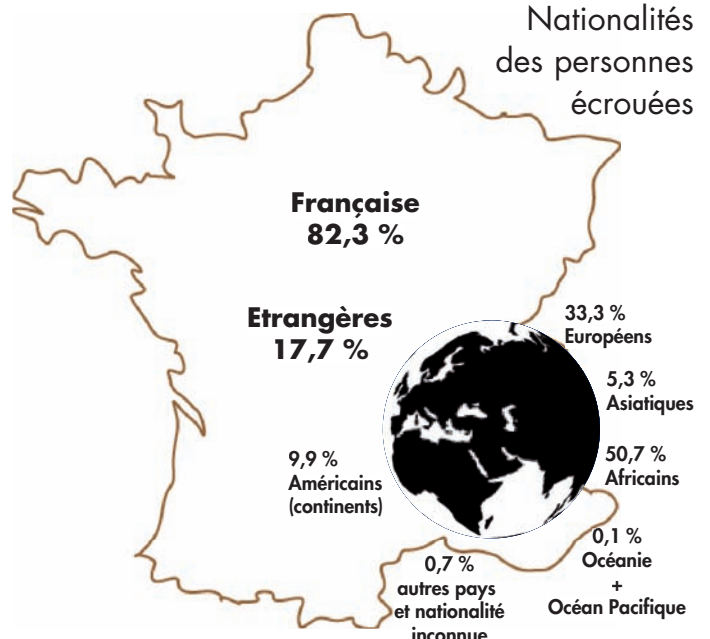


Dont 7 946

personnes condamnées à une peine de réclusion ou de détention criminelles

De 5 ans à - de 10 ans : 2,2 %
De 10 ans à - de 20 ans : 70,5 %
De 20 à - de 30 ans : 20,8 %
Perpétuité : 6,5 %

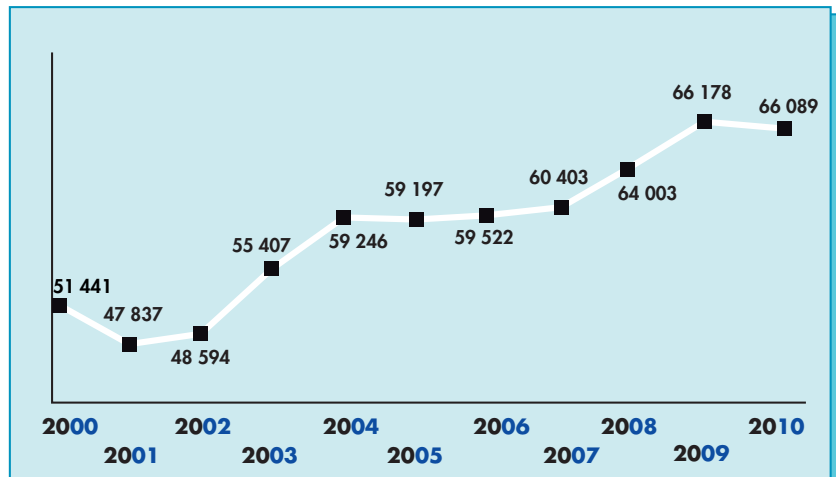
Nationalités des personnes écrouées



Les personnes prises en charge

Évolution de la population écrouée (détenue et non hébergée) depuis 2000

Au 1^{er} janvier

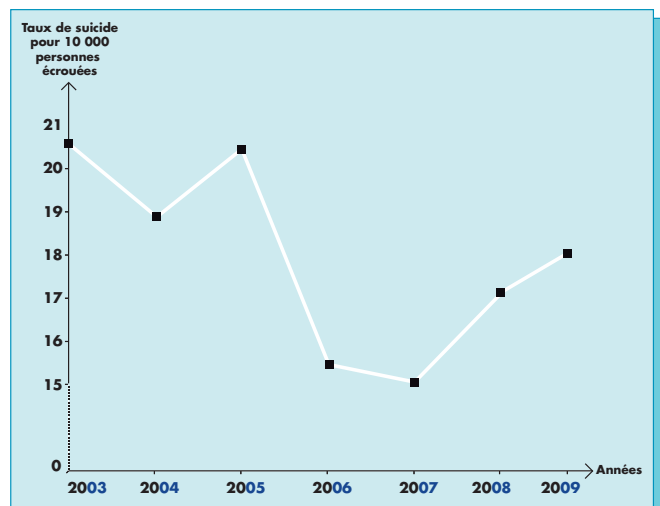


Incidents

En 2009, l'administration pénitentiaire a dénombré :

- **21** évasions (contre 5 en 2008) ;
- **4** prises d'otages ;
- **200** mouvements collectifs (contre 147 en 2008, soit +36 %). **57** ont nécessité l'intervention des Éris.
- **739** agressions contre le personnel (contre 595 en 2008).
- **509** actes de violences entre détenus (464 en 2008) dont 2 homicides (contre 3 en 2008).
- **115** suicides + **7** hors détention (placement extérieur, PSE...) contre 109 + 6 en 2008 ; un taux de suicide égal à 18/10 000 ; 2 599 tentatives de suicide (1 699 en 2008).

Évolution du taux de suicide entre 2003 et 2009



Contrôle - Médiation

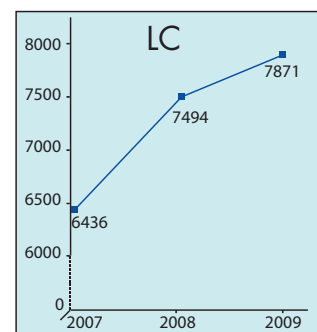
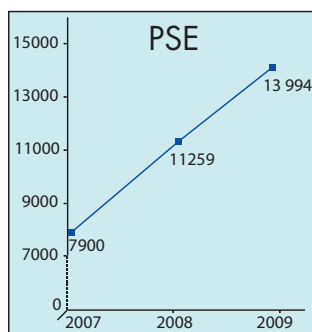
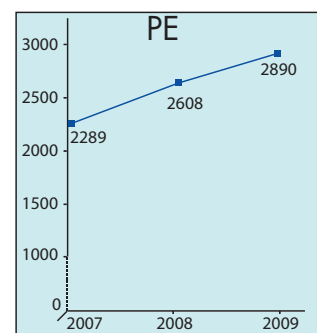
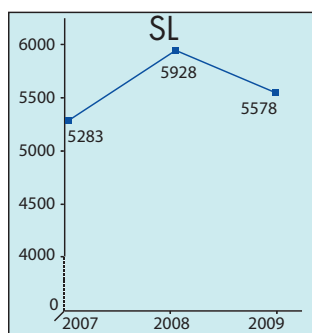
- **143** délégués du médiateur de la République en 2009 contre 117 en 2008 ; 95 % des personnes détenues peuvent en rencontrer un.
- **130** établissements bénéficient d'un point d'accès au droit (contre 107 en 2008).
- **27** saisines par la commission nationale de déontologie de la sécurité (26 en 2008).
- **260** visites de personnalités extérieures (dont 178 parlementaires).
- **42** visites d'établissements réalisées par le contrôle général des lieux de privation de liberté en 2009 ; 27 rapports de visite et 188 saisines de l'AP sur des situations individuelles.
- **50** enquêtes administratives diligentées par l'inspection des services pénitentiaires, qui a aussi réalisé **90** rapports de contrôle et visites de prise de fonctions et **22** audits en 2009.
- **24** établissements ont été labellisés par Bureau VERITAS ou AFNOR Certification pour le respect des normes RPE sur l'accueil et l'accompagnement des personnes détenues arrivantes.

Les personnes prises en charge

Aménagements de peine

- **14,4 %** des condamnés écroués bénéficient d'un aménagement de peine (contre 11,8 % au 1^{er} janvier 2009) soit
- **7 292 personnes qui bénéficient d'un aménagement de peine sous écrou au 1^{er} janvier 2010 (+ 22,6 % en 1 an) :**
 - 4 489 placements sous surveillance électronique (PSE), soit + 30,8 % par rapport au 1^{er} janvier 2009
 - 1 665 placements en semi-liberté (SL), soit + 1,3 %
 - 1 138 placements à l'extérieur (PE), soit + 30,5 %.
- **45** placements sous surveillance électronique mobile (PSEM) en cours au 1^{er} janvier 2010. Depuis le début de l'expérimentation (mi 2006), 68 PSEM ont été prononcés.
- **60 513 permissions de sortir** accordées en 2009
- **7 871 libérations conditionnelles (LC)** accordées en 2009, soit + 5 % en 1 an
- **30 333 mesures d'aménagement de peine accordées** en 2009 contre 27 289 en 2008 et 21 908 en 2007, soit + 11,1 % en 1 an et + 38,5 % en 2 ans : voir évolution de chaque mesure accordée annuellement ci-contre.

Mesures accordées annuellement



Sorties

- **84 443 sorties en 2009.** En 2009, 73 suspensions de peine pour raisons médicales ont été accordées. Depuis la loi du 4 mars 2002, 496 personnes détenues ont bénéficié de cette mesure.

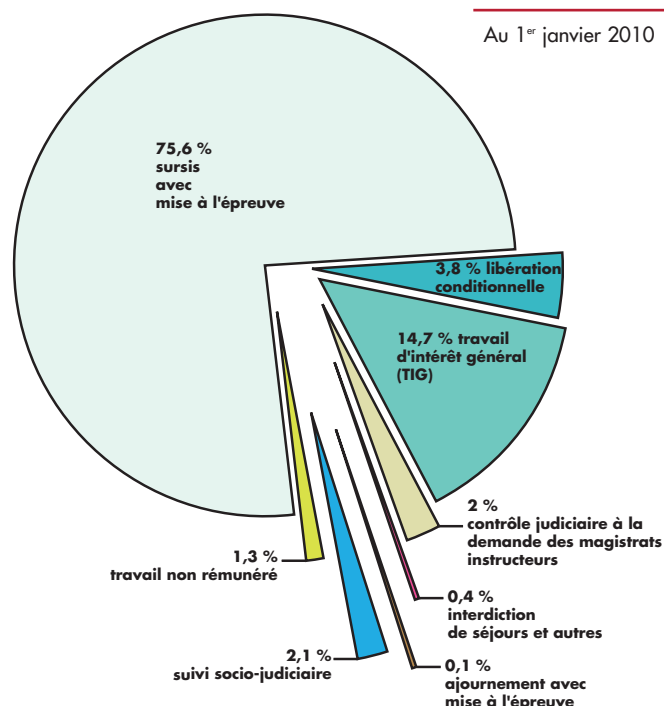
Milieu ouvert

- Au 1^{er} janvier 2010 : **168 671 personnes sont suivies en milieu ouvert par les SPIP** au titre d'au moins une mesure, soit avant le jugement, soit après pour l'exécution d'un aménagement de peine.
- **186 600 mesures*** sont suivies par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP).
- **3 029 personnels d'insertion et de probation** suivent 168 000 personnes soumises à une obligation de justice en milieu ouvert (sursis avec mise à l'épreuve, libération conditionnelle, contrôle judiciaire...) et 61 000 détenus.

* ne sont pas comptabilisés les surveillances judiciaires, les suspensions de peine pour raisons médicales et les stages de citoyenneté.

Répartition des mesures suivies en milieu ouvert

Au 1^{er} janvier 2010



Les actions de réinsertion

Prévention de la récidive

- **108 programmes de prévention de la récidive (PPR)** proposés en 2009.
- **50 services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)** mobilisés.
- **70 PPR** mis en place en 2009 en milieu fermé ou ouvert.
- **22 sites** spécialisés dans la prise en charge des délinquants sexuels.

Les cultes

Les personnels culturels regroupent les aumôniers titulaires (rémunérés et bénévoles) et les auxiliaires d'aumônerie.

- **1 129** personnels culturels, dont 397 rémunérés et 732 bénévoles.

La répartition des aumôniers selon les confessions est la suivante :

- 600 catholiques, 265 protestants, 142 musulmans, 67 israélites, 9 orthodoxes et 46 divers.

La culture

- **3** protocoles d'accord entre le ministère de la Justice et le ministère de la Culture (1986, 1990 et 2009), 2 circulaires d'application (bibliothèque et action culturelle) et 21 conventions régionales avec les directions régionales des affaires culturelles.
- **16** chargés de mission régionaux culture/prison, 36 coordinateurs culturels départementaux.
- **562** conventions partenariales entre des institutions culturelles, des SPIP et établissements (organisation d'ateliers, accueil spectacle).
- **76 %** des établissements pénitentiaires animent leurs bibliothèques avec le concours des bibliothèques publiques territoriales ; **47 %** sont ouvertes au moins 24 heures par semaine ; **79 %** sont centrales, accessibles et gérées par un détenu bibliothécaire ; **33 %** d'entre elles bénéficient d'interventions hebdomadaires de bibliothécaires professionnels.
- **66** établissements organisent des activités autour de l'audiovisuel.
- **36** établissements ont un canal vidéo interne actif.
- Participation aux manifestations proposées par le ministère de la Culture : la Fête de la musique, le mois du film documentaire, A vous de lire, les Journées du Patrimoine, Un été au cinéma, le Printemps des poètes, la Semaine de la langue française...

Le sport

- **19** partenaires (fédérations) liés par convention avec l'AP.
- **300** surveillants moniteurs de sport.
- **4** sportifs de haut niveau employés par l'AP depuis 2009.
- **2 à 4** heures d'activité par semaine, par détenu, en moyenne.
- **Tour de France cycliste pénitentiaire en juin 2009 :** 1 peloton national de 6 détenus et 12 personnels a parcouru 2 300 km. A chaque étape, il était rejoint par 1 peloton régional. Au total, 200 détenus et 200 personnels représentant 70 établissements ont participé à ce tour.



Les actions de réinsertion

Travail et formation professionnelle rémunérée

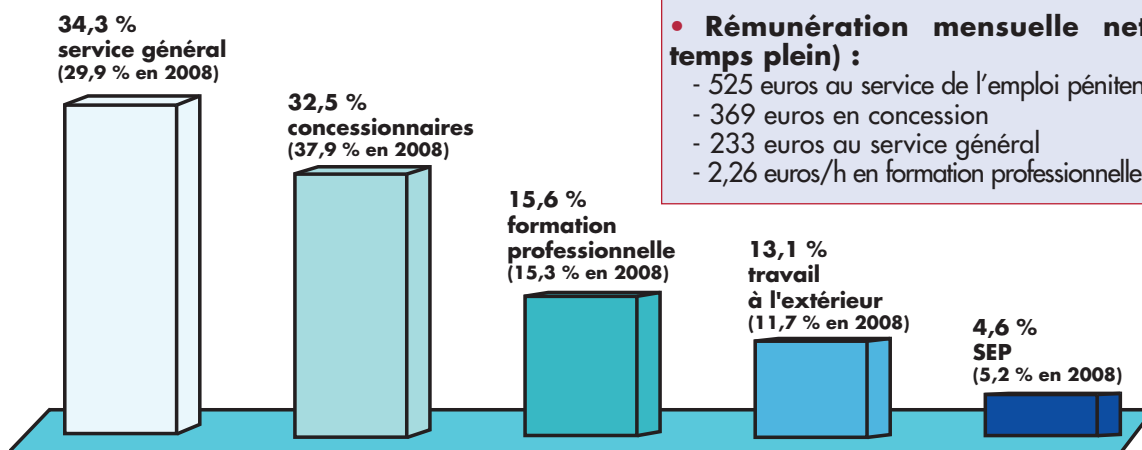
22 367

détenus ont eu, en moyenne mensuelle, une activité rémunérée en 2009, soit 118 de plus qu'en 2008.

31 873 120 €

Montant des rémunérations brutes versées durant l'année 2009 au titre des activités de production, pour 1 523 617 journées travaillées.

Répartition des activités rémunérées des détenus en 2009



• **Taux d'activité rémunérée en 2009 : 35,7 %** (soit 0,7 point en moins qu'en 2008).

• **Rémunération mensuelle nette (équivalent temps plein) :**

- 525 euros au service de l'emploi pénitentiaire (SEP)
- 369 euros en concession
- 233 euros au service général
- 2,26 euros/h en formation professionnelle

Actions de formation professionnelle

3 601 661

heures stagiaires, dont 82 % sont des formations rémunérées, suivies par

20 455

personnes détenues inscrites en formation

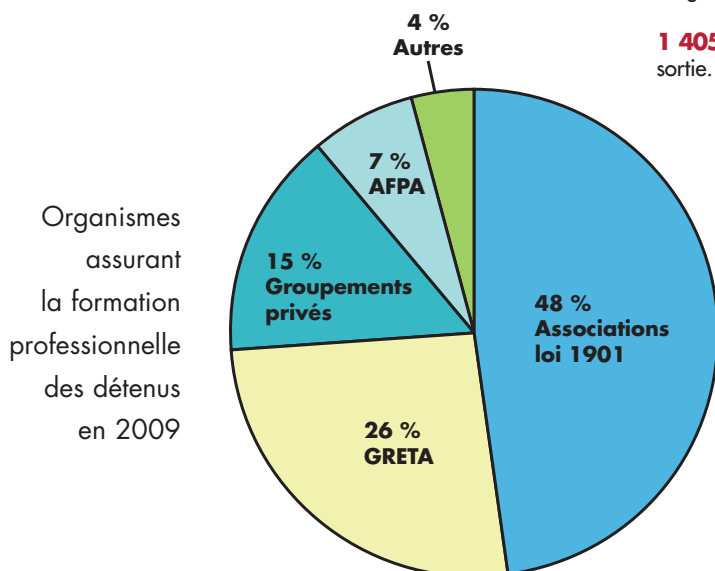
En liaison avec le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et les régions :

3 922 personnes détenues ont bénéficié d'une action de qualification.

10 189 personnes détenues ont bénéficié d'une action de préqualification (chantier école, adaptation à l'emploi...).

4 939 personnes détenues ont bénéficié d'une action de remise à niveau ou d'une formation de base (action de lutte contre l'illettrisme, français langue étrangère, APP, enseignement à distance).

1 405 personnes détenues ont participé à une action de préparation à la sortie.



Organismes assurant la formation professionnelle des détenus en 2009

Répartition des diplômes et certifications accordés en formation professionnelle

- CFG : présentés 471 ; reçus 331
- Niveau 5 (CAP, BEP...) : présentés 822 ; reçus 639
- Niveau 4 (Bac pro...) : présentés 34 ; reçus 27
- Niveau supérieur : présentés 12 ; reçus 6

Les actions de réinsertion

Enseignement

• Niveau de formation de la population pénale

Le repérage systématique des personnes illettrées, initié depuis 1995, s'est opéré en 2008 dans 165 sites pénitentiaires auprès de 45 180 personnes :

- 1 % n'a jamais été scolarisé
- 2,8 % ne parlent pas le français et 4,9 % le parlent de manière rudimentaire
- 44 % sont sans diplôme
- 70 % ne dépassent pas le niveau CAP
- 32 % des personnes sont issues de cursus courts ou d'échecs du système scolaire (primaire, enseignement spécialisé, CPPN, collège avant la 3^e)
- 10 % sont en situation d'illettrisme au regard du test (bilan lecture)
- 15 % échouent au bilan de lecture du fait de difficultés moindres.

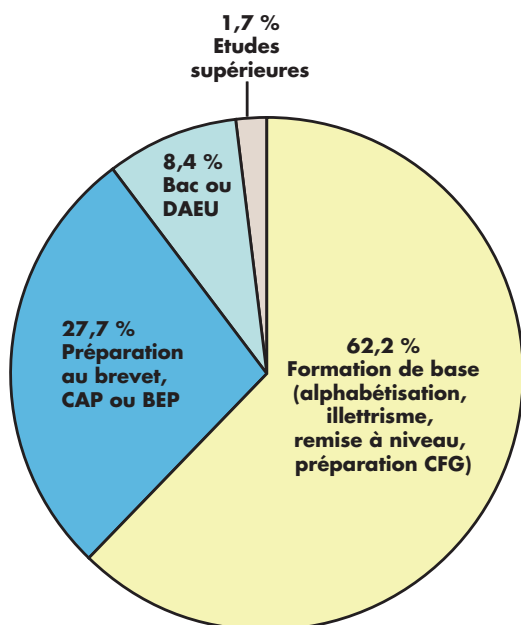
• À la rentrée scolaire de 2009 : **393 enseignants** du premier degré, pour la plupart spécialisés, plus des vacataires intervenant sur une enveloppe de **1 200 heures supplémentaires année.**

57 professeurs du second degré à temps plein et **3 049** heures année de vacances.

Grâce à ces **13 528 heures** de cours assurées chaque semaine, l'obligation scolaire est respectée pour les moins de 16 ans et une démarche incitative est adoptée vis-à-vis des mineurs de 16 et 17 ans.

23 % de la population détenue adulte bénéficie de cours à tous niveaux de formation.

• Formation générale des adultes (44 481 détenus) :



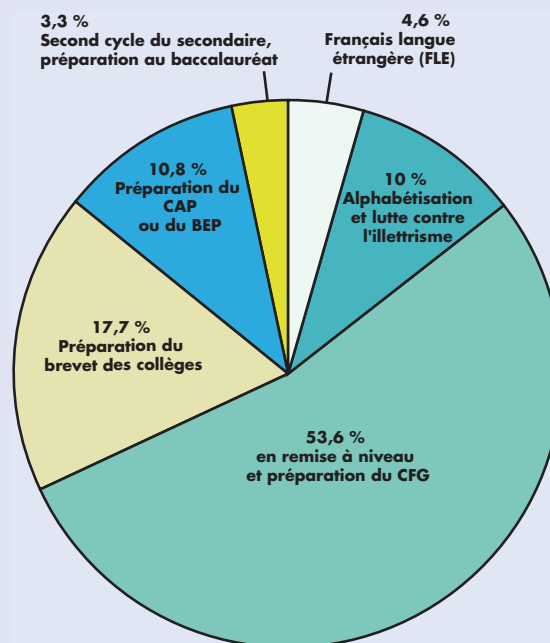
• Réussite aux examens de l'Éducation nationale

• **5 912 personnes détenues adultes ont été candidates** à un examen de l'Éducation nationale

- **4 530 (76,6 %) ont été reçues dont :**
- **3 650** au CFG (certificat de formation générale)
- **245** à un CAP ou un BEP (+ 162 partiellement)
- **416** au diplôme national du brevet
- **38** au baccalauréat (+ 22 partiellement)
- **115** au DAEU (+ 49 partiellement)
- **66** à un diplôme de l'enseignement supérieur (+ 83 partiellement)

Mineurs

• En 2009, **3 113 mineurs ont été scolarisés** (+ 581 mineurs détenus scolarisés moins de 3 semaines).



• Sur les **467** jeunes présentés à un examen en 2009, **360** ont été reçus (**77 % de réussite**) :

- **310** au CFG
- **32** au diplôme national du brevet
- **12** à un CAP ou à un BEP
- **6** au baccalauréat

À ceux-là s'ajoutent 21 mineurs reçus partiellement (possibilité de valider les examens complètement ultérieurement).

4 520 détenus (majeurs majoritairement) ont suivi des cours par correspondance, avec l'association Auxilia (64,3 %), le CNED (16,7 %) et d'autres organismes (19 %).

• Réussite aux autres examens

- B2i (brevet informatique et internet) : **1 842** détenus adultes et 312 mineurs
- ASSR (attestation scolaire de sécurité routière) : **142** adultes et **475** mineurs
- Code de la route : **479** adultes et **3** mineurs
- DILF (diplôme initial de langue française) : **828** adultes et **38** mineurs
- DELF (diplôme d'études en langue française) : **122** adultes

La réinsertion

Secteur associatif - partenaires

L'administration pénitentiaire accomplit ses missions en partenariat avec de nombreuses associations, au niveau local et national.

• Les associations nationales partenaires conventionnées :

- **AIDES** : actions conduites autour du VIH/Sida, des hépatites et des IST, au sein des établissements pénitentiaires ; suivi à l'extérieur et actions de soutien aux familles.
- **L'ANVP** (association nationale des visiteurs de prison) : 1 095 bénévoles visitent les détenus et aident leur famille.
- **AUXILIA** "Formation et amitié, une nouvelle chance" : réseau de 1 300 bénévoles qui enseignent à 2 250 personnes détenues par correspondance.
- **La Cimade** : 100 bénévoles interviennent auprès des personnes de nationalité étrangère détenues dans 65 établissements.
- **CLIP** (club informatique pénitentiaire) : 185 formateurs bénévoles interviennent auprès des détenus dans 50 établissements.
- **Le Courrier de Bovet** : un millier d'adhérents correspondent avec environ 1 300 personnes incarcérées.
- **La Croix-Rouge française** : dispositif de téléphonie sociale et d'écoute (CRED) et réseau d'intervenants en milieu pénitentiaire.
- **La FARAPEJ** (fédération des associations réflexion-action prison et justice) : 65 associations adhérentes regroupant plus de 2 700 bénévoles et 150 salariés.
- **La FNARS** (fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale) : plus de 800 associations et organismes publics qui gèrent près de 2 200 établissements et services dont une majorité de centres d'hébergement et de réinsertion sociale.
- **La FREP** (fédération des relais enfants-parents) : 600 volontaires encadrés par plus de 50 professionnels interviennent dans 20 % des établissements.
- **Le GENEPI** (groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées) : plus de 1 300 étudiants bénévoles interviennent auprès des personnes détenues dans plus de 80 établissements pénitentiaires.
- **Le Secours catholique** : aides aux indigents, aux familles des personnes détenues et aux sortants de prison.
- **Sidaction** : programmes de lutte contre le VIH et les hépatites en détention.
- **L'UFRAMA** (union des fédérations régionales d'associations de maisons d'accueil des familles et proches de personnes incarcérées) : 7 fédérations, 90 associations adhérentes et soutien aux 145 associations de maisons d'accueil de familles de détenus, 1 500 bénévoles.

En 2009, **4,9 M€** ont été versés par l'administration pénitentiaire au secteur associatif, dont **733 775 €** aux associations nationales versés par l'administration centrale.

• 2 nouveaux partenaires :

- **Voies navigables de France** (convention 23 janvier 2009 - mise en œuvre des aménagements de peine et des mesures alternatives à l'incarcération).
- **Caisse des dépôts et consignations** (cyberbases, micro-crédit, logement...).

Le CIVIS Justice

Afin de favoriser la réinsertion des jeunes sous main de justice de 16 à 25 ans, les missions locales, en lien avec les SPIP, fournissent un accompagnement spécialisé, pouvant aboutir à la signature de CIVIS (contrats d'insertion dans la vie sociale). En 2009 :

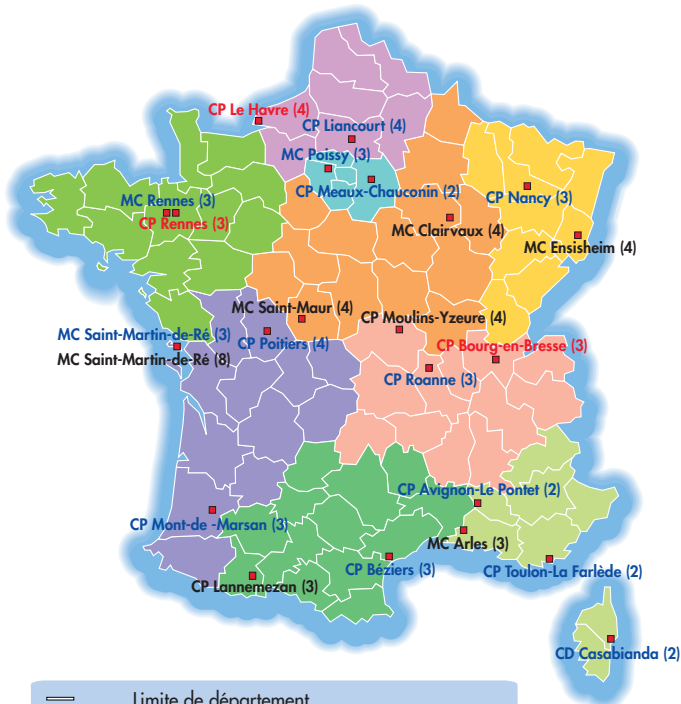
- dans 6 départements pilotes dotés de moyens humains supplémentaires, 3 192 jeunes ont été accompagnés et 849 CIVIS ont été signés ;
- sur l'ensemble du territoire national, 12 880 jeunes ont été accompagnés et 2 204 CIVIS ont été signés.

Emploi

- **142** conseillers Pôle Emploi sont intervenus en 2009, soit 62,5 postes équivalent temps plein ;
- **19 361** personnes détenues reçues en entretien et suivies par 1 conseiller ;
- **24 580** actions d'aide à l'orientation professionnelle ;
- **15 519** actions de techniques de recherche d'emploi ;
- **18 898** actions de mise en relation avec entreprises et organismes extérieurs ;
- **24,3 %** des personnes détenues suivies par un conseiller Pôle Emploi ont obtenu une solution d'insertion professionnelle à leur sortie de détention :
 - 1 695 ont eu un emploi ;
 - 1 241 ont intégré une formation professionnelle ;
 - 1 769 ont intégré une prestation d'accompagnement du Pôle Emploi.

Maintien des liens familiaux

- L'administration pénitentiaire met actuellement à disposition :
 - **161** structures d'accueil des familles en attente de parloirs
 - **28** structures d'hébergement pour les familles venant de loin
 - **55** salles d'attentes intramuros
 - **65** espaces aménagés pour les enfants dans les parloirs**70** structures assurent la garde des enfants, **22** accompagnent les enfants aux parloirs.
- **37 unités de vie familiale (UVF)** sont en fonctionnement dans 13 sites au 1^{er} janvier 2010. 10 UVF supplémentaires ouvriront en 2010 (voir carte). Il s'agit d'appartements (de 2 à 3 pièces) où des personnes condamnées à de longues ou moyennes peines ne bénéficiant pas de permissions de sortir peuvent recevoir leur famille pour une durée allant jusqu'à 72h.
- **30 parloirs familiaux** (petites salles préservant la confidentialité et l'intimité, d'une superficie variant de 12 à 15 m²) équipent sept maisons centrales.



| | |
|-----------|--|
| — | Limite de département |
| Arles | Parloir familial (nombre de parloirs) |
| Liancourt | Unité de vie familiale ouverte (nombre d'unités) |
| Rennes | Unité de vie familiale qui ouvrira en 2010 |

Le personnel

Effectifs

- **34 147 agents** au 1^{er} janvier 2010, comprenant :
 - 458 personnels de direction
 - 25 387 personnels de surveillance
 - 3 941 personnels des SPIP
 - 2 535 personnels administratifs
 - 580 personnels techniques
 - 1 246 autres (contractuels...)
- **Effectifs de l'ÉNAF** : 236 agents au 1^{er} janvier 2010.
- **2 824 personnes recrutées** en 2009 dont 1 851 surveillants et 256 agents pour renforcer l'activité des SPIP.

Formation

- **Formation initiale (ÉNAF)** en 2009
Précision : les chiffres des personnes formées en 2009 comprennent les promotions entrées en 2008 ayant achevé leur scolarité en 2009 et celles ayant débuté en 2009 (indiquées en italique).
- **4 537 personnes** ont suivi une formation initiale en 2009 (contre 3 597 en 2008 et 3 499 en 2007).
 - **61 directeurs des services pénitentiaires** : 29 (promotion 37) ; 32 (promotion 38).
 - **18 directeurs d'insertion et de probation** (1^{re} promotion)
 - **665 conseillers d'insertion et de probation** : 268 (promotion 12) ; 137 (promotion 13) ; 260 (promotion 14).
 - **2 901 surveillants** : 521 (promotion 172) ; 518 (promotion 173) ; 419 (promotion 174) ; 432 (promotion 175) ; 474 (promotion 176) ; 537 (promotion 177)
 - **355 premiers surveillants** : 112 (promotion 16 B) ; 243 (promotion 17).
 - **157 lieutenants** : 101 (promotion 13) ; 56 (promotion 14).
 - **185 personnels administratifs et techniques** : 36 attachés ; 58 secrétaires administratifs ; 20 adjoints administratifs ; 26 techniciens ; 45 adjoints techniques.
 - **73 moniteurs de sport**
 - **30 formateurs de personnel** (promotion 33)
 - **60 agents ÉRIS** (promotion 3)

En 2009, 63 démissions chez les élèves surveillants et 2 chez les élèves CIP.

Création en 2008 d'une **classe préparatoire intégrée** (CPI) pour préparer le concours de directeurs des services pénitentiaires et, depuis 2009, celui de directeur d'insertion et de probation : 12 auditeurs (CPI 1) et 20 auditeurs (CPI 2).

- **Formation continue (ÉNAF)**
229 sessions en 2009 :
 - **3 328 personnes** (contre 3 359 en 2008)
 - **14 995 jours** de formation
 - **4,49 jours** de formation par stagiaire
- **Budget 2009**
 Formation initiale :
 - **227 952 journées** de formation
 - **9,03 millions €** de budget de fonctionnement (hors masse salariale et frais de déplacement)
 Formation continue :
 - **21 394 journées** de formation
 - **2,1 millions €** de budget de fonctionnement (hors masse salariale et frais de déplacement)

Éris (équipes régionales d'intervention et de sécurité)

- 349 agents ont, au 31 décembre 2009, effectué 5 007 missions depuis leur création en 2003 dont 1 021 en 2009 (801 en 2008).
- En 2009, 8 % des missions seulement sont liées à des incidents en détention. Les 10 équipes régionales participent surtout à la sécurisation de transfèrements (32 %), de travaux en établissement (24 %), de soutien aux établissements (14 %) et de garde de détenus (7,5 %).

Rémunérations (au 1/10/09, en euros)

y compris IR ou IFO au montant minimum

IR : indemnité de responsabilité
 IFO : indemnité de fonctions et d'objectifs

| Personnels d'insertion et de probation Rémunération nette mensuelle (primes comprises) | 1 ^{er} échelon | dernier échelon |
|--|----------------------------|--------------------|
| Élève conseiller d'insertion et de probation | 1 451 | |
| Conseiller d'insertion et de probation | 1 488 | 2 563 |
| Chef des services d'insertion et de probation | 2 022 | 2 918 |
| Directeur d'insertion et de probation | 1 820 | 3 825 |
| Directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation | 2 963 | 3 875 |

| Personnels de surveillance Rémunération nette mensuelle (*) | 1 ^{er} échelon | dernier échelon |
|--|----------------------------|--------------------|
| Élève surveillant (**) | 1 371 | |
| Surveillant | 1 431 | 2 075 |
| Surveillant brigadier | 1 737 | 2 211 |
| Premier surveillant | 1 915 | 2 361 |
| Major | 2 225 | 2 530 |
| Lieutenant pénitentiaire | 1 745 | 2 727 |
| Capitaine pénitentiaire | 2 271 | 2 999 |
| Commandant pénitentiaire | 2 910 | 3 591 |

* hors primes de nuit, dimanche, résidence, heures supplémentaires, indemnités de résidence et de chef d'établissement (CE) ou adjoint au CE
 ** primes de stages incluses (PSS)

| Personnels techniques Rémunération nette mensuelle (*) | 1 ^{er} échelon | dernier échelon |
|---|----------------------------|--------------------|
| Adjoint technique | 1 420 | 2 240 |
| Technicien | 1 656 | 2 561 |
| Directeur technique | 1 880 | 3 852 |

* Primes comprises, hors primes de résidence

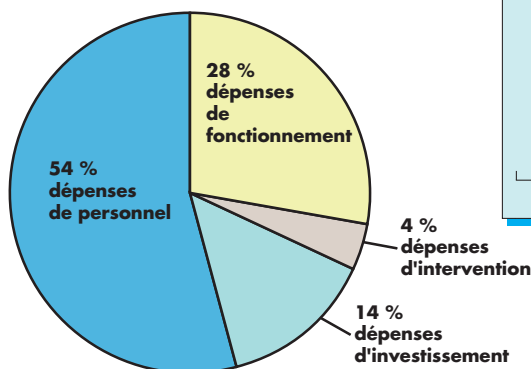
| Personnels administratifs Traitement net mensuel primes incluses (*) | 1 ^{er} échelon | dernier échelon |
|---|----------------------------|--------------------|
| Adjoint administratif | 1 484 | 1 840 |
| Adjoint administratif principal | 1 498 | 2 085 |
| Secrétaire administratif | 1 644 | 2 622 |
| Attaché d'administration | 2 032 | 3 406 |
| Attaché d'administration principal | 2 416 | 4 025 |
| Conseiller d'administration | 3 184 | 4 680 |

* hors indemnité spécifique de gestion des comptes nominatifs

| Personnels de direction Traitement net mensuel | 1 ^{er} échelon | dernier échelon |
|---|----------------------------|--------------------|
| Élève directeur | 1 631 | |
| Directeur des services pénitentiaires | 2 171 | 4 645 |
| Directeur interrégional et fonctionnel | 4 246 | 6 116 |

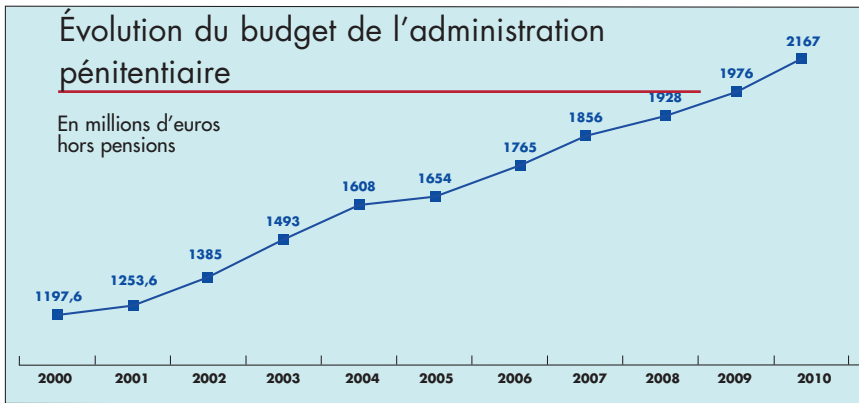
Le budget

Crédits budgétaires
(crédits de paiement
hors pensions)



Évolution du budget de l'administration pénitentiaire

En millions d'euros
hors pensions



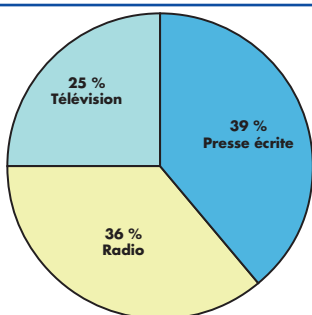
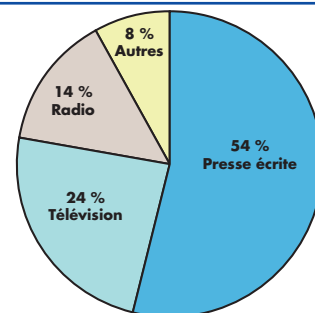
• **2,17 milliards d'euros.** C'est le budget (hors pensions) de l'administration pénitentiaire en 2010, soit + 10 % d'augmentation par rapport au budget 2009. Il représente plus du tiers du budget de la Justice.

Communication

2 652 demandes presse traitées en 2009 (contre **2 157** en 2008, soit + **23 %**).

2 025 de ces demandes ont été accordées (contre **1 602** en 2008, soit + **26,4 %**), soit les 3/4

des demandes, tous médias confondus (presse écrite, télévision et radio principalement) :



Sur l'année 2009, **11 005** retombées presse (articles, reportages, émissions, interviews...) consacrées à l'univers pénitentiaire, tous médias confondus (presse écrite, télévision et radio principalement) contre 9 357 en 2008 soit + 17,6 %

En 2009, **25** tournages ont eu lieu dont 11 pour des longs métrages de cinéma et 9 pour des fictions ou des séries télévisées.



Campagne de recrutement 2009 : campagne à la télévision, sur Internet, dans la presse, dans les bureaux de poste.

28 489 inscrits (soit + **12,5 %** par rapport à 2008), pour **1 470** postes.

Le nouveau spot télé a obtenu le *Topcom d'or* 2009.

Quelques chiffres européens

| | Taux d'incarcération pour 100 000 habitants en 2007 | Taux de détention pour 100 000 habitants au 1/09/2008 | Durée moyenne de détention (en mois) en 2007 | Taux d'évasion pour 10 000 détenus en 2007 |
|--------------------------|---|---|--|--|
| Allemagne | 133,5 | 78,4 | 8,5 | 2,2 |
| Autriche | 163,2 | 80 | 8 | 5,6 |
| Belgique | 160,6 | 92,1 | 7,1 | 10,1 |
| Danemark | 330 | 62,9 | 2,4 | 57,9 |
| Espagne (hors Catalogne) | 98,3 | 152,3 | 18 | 2,5 |
| Finlande | 139,2 | 67,3 | 6 | 16,6 |
| France | 140,9 | 99,1 | 8,4 | 2,5 |
| Grèce | 101,2 | 98,2 | 11,8 | 6,5 |
| Hongrie | 205,7 | 135,7 | 8,7 | 3,4 |
| Irlande | 293,7 | 83,3 | 3,2 | 9,1 |
| Italie | 155,5 | 93,3 | 6,1 | 0,9 |
| Irlande du Nord | 341,5 | 83,8 | 2,9 | 0 |
| Norvège | 269,9 | 70,6 | 3,1 | 48,8 |
| Pays-Bas | 265,7 | 63,4 | 4 | 2,7 |
| Portugal | 50,8 | 96,8 | 25,7 | 39,7 |
| Angleterre P-d-G | 231,2 | 152,8 | 7,6 | 3 |
| Ecosse | 810 | 142,7 | 2,1 | 0 |
| Suède | 231,6 | 74,9 | 3,9 | 29,5 |
| Suisse | 597,9 | 70,9 | 1,5 | nc |
| Rép. Tchèque | 128,7 | 192,6 | 17,2 | 0 |

nc : chiffres non communiqués

Source : Conseil de l'Europe SPACE 1 Survey 2008 - 22 mars 2010

Glossaire

Centre de détention (CD) Accueille les condamnés d'un an et plus considérés comme présentant les perspectives de réinsertion les meilleures. À ce titre, les CD ont un régime de détention principalement orienté vers la resocialisation des détenus.

Centre pénitentiaire (CP) C'est un établissement mixte qui comprend au moins deux quartiers à régimes de détention différents (maison d'arrêt, centre de détention et/ou maison centrale).

Centre pour peines aménagées (CPA) Peut recevoir les condamnés bénéficiant d'une mesure de semi-liberté ou d'un placement à l'extérieur ainsi que les condamnés dont le reliquat de peine est inférieur à un an.

Centre de semi-liberté Reçoit des condamnés admis au régime de la semi-liberté (voir "semi-liberté") ou du placement à l'extérieur sans surveillance.

Concessionnaire Entreprise privée qui développe des activités de travail pour les détenus dans les établissements.

Condamné Personne détenue dans un établissement pénitentiaire en vertu d'une condamnation judiciaire définitive.

Contrôle judiciaire Mesure alternative à l'incarcération ordonnée par le juge d'instruction ou le juge des libertés de la détention, en attente du jugement. La personne condamnée est soumise à certaines obligations (répondre aux convocations du SPIP, interdiction de rencontrer certaines personnes ou de fréquenter certains lieux...) et peut bénéficier, en fonction de sa situation, d'un accompagnement social.

Durée moyenne de détention Rapport du nombre moyen de détenus présents au nombre d'incarcérations sur une année donnée.

ÉRIS (Équipes régionales d'intervention et de sécurité)

Leurs missions : renforcer la sécurité des établissements pénitentiaires en cas d'événements particuliers ou graves ; veiller au maintien de la sécurité durant les fouilles d'établissements ; rétablir l'ordre avant l'intervention éventuelle des forces de gendarmerie ou de police.

Les ÉRIS sont composées de personnels de surveillance sélectionnés sur examen interne. Ils suivent ensuite une formation à l'ÉNAP mais aussi dans une école de gendarmerie et au GIGN.

Établissements à gestion déléguée

43 établissements voient leur gestion courante (hôtellerie-restauration, nettoyage, maintenance) et certaines fonctions liées à la prise en charge des personnes détenues (travail, formation professionnelle...) assurées par des groupements privés. La direction, la garde, l'insertion et le greffe restent de la responsabilité de l'administration pénitentiaire et de son personnel.

Libération conditionnelle Mesure d'aménagement de peine pour les condamnés qui manifestent des efforts sérieux de réadaptation sociale. La personne est remise en liberté avant la date normale de la fin de sa peine, sous réserve qu'elle respecte certaines obligations pendant un délai dit d'épreuve. Passé ce délai, s'il n'y a pas eu d'incident, on considère que la personne a effectué l'intégralité de sa peine.

Maison d'arrêt Reçoit les prévenus et les condamnés dont le reliquat de peine est inférieur à un an.

Maison centrale Reçoit les condamnés les plus difficiles. Leur régime de détention est essentiellement axé sur la sécurité.

Milieu ouvert Regroupe l'ensemble des mesures alternatives à l'incarcération qui répondent à une démarche axée sur la responsabilisation du condamné. Les personnes faisant l'objet de ces mesures sont placées sous contrôle du juge de l'application des peines et suivies à sa demande par des SPIP, soit dès le jugement (contrôle judiciaire), lors du jugement (sursis avec mise à l'épreuve) ou suite aux modalités d'exécution de la peine d'emprisonnement (semi-liberté...).

Placement à l'extérieur Aménagement d'une peine d'emprisonnement qui permet à la personne condamnée d'exécuter sa peine hors de l'établissement. Il peut être sous surveillance pénitentiaire ou assuré par des associations, conventionnées avec l'administration pénitentiaire, proposant hébergement, accompagnements socio-éducatifs, emplois et/ou formations.

Placement sous surveillance électronique (PSE) et placement sous surveillance mobile (PSEM) Le PSE est une mesure de contrôle judiciaire ou d'aménagement de peine. La personne condamnée peut ainsi rester à son domicile et travailler. Elle porte un bracelet à la cheville ou au poignet permettant de contrôler les horaires de ses déplacements.

Le placement sous surveillance électronique mobile permet de localiser à tout moment la personne concernée grâce à un système de suivi par satellite (GPS).

Prévenu Personne détenue dans un établissement pénitentiaire qui n'a pas encore été jugée ou dont la condamnation n'est pas définitive.

Probation Modalité d'exécution d'une sanction pénale, en milieu ouvert, comportant des mesures de surveillance et d'assistance. Les personnels d'insertion et de probation sont chargés du suivi des personnes auxquelles ces mesures s'appliquent.

Semi-liberté Modalité d'exécution d'une peine permettant à un condamné d'exercer, hors d'un établissement pénitentiaire, une activité professionnelle, de suivre un enseignement ou une formation, ou encore de bénéficier d'un traitement médical. Le condamné doit rejoindre le centre de semi-liberté à l'issue de ces activités.

Service de l'emploi pénitentiaire (SEP) Service à compétence nationale chargé d'organiser la production de biens et de services par des détenus et d'en assurer la commercialisation, d'assurer la gestion et l'aide au développement d'activités de travail et de formation particulièrement dans les établissements pour peine, de gérer la régie industrielle des établissements pénitentiaires.

Service général Emplois occupés par des détenus dans les établissements au service de la maintenance, de la restauration et de l'hôtellerie.

Service médico-psychologique régional (SMPR) Service de psychiatrie implanté en milieu pénitentiaire ayant une vocation régionale et comprenant une unité d'hospitalisation, offrant des soins diversifiés incluant l'hospitalisation volontaire.

Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) Créé par le décret du 13 avril 1999, le SPIP est un service à compétence départementale. Il intervient à la fois en milieu ouvert et en milieu fermé, auprès des personnes incarcérées (prévenues ou condamnées) et sur saisine des autorités judiciaires pour les mesures alternatives aux poursuites, présentes et post-sentencielles. La mission essentielle du SPIP est la prévention de la récidive, à travers :

- l'aide à la décision judiciaire et l'individualisation des peines ;
- la lutte contre la désocialisation ;
- la (ré)insertion des personnes placées sous main de Justice ;
- le suivi et le contrôle de leurs obligations.

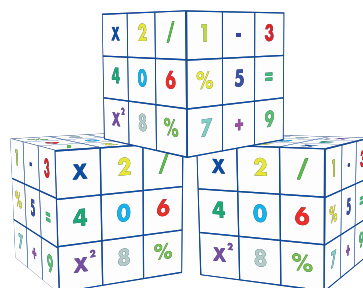
Sursis avec mise à l'épreuve Mesure permettant à la personne condamnée d'être dispensée de tout ou partie de sa peine d'emprisonnement, à condition de respecter certaines obligations fixées par le magistrat (interdiction de lieux ou de rencontrer certaines personnes...).

Taux de détention Rapport du nombre de détenus au nombre d'habitants d'un pays à une date donnée.

Taux d'incarcération Rapport du nombre d'entrées en détention sur une année donnée au nombre d'habitants d'un pays.

Travail d'intérêt général (TIG) Cette peine alternative à l'incarcération, adoptée en 1983, requiert la volonté du condamné pour être exécutée. Il s'agit d'un travail non rémunéré d'une durée de 20 à 210 heures maximum, au profit d'une collectivité territoriale, d'un établissement public ou d'une association.

Unité de consultations et de soins ambulatoires (UCSA) Unité hospitalière implantée en milieu pénitentiaire, elle assure les soins incluant la prévention, l'organisation des soins en milieu hospitalier ainsi que la continuité de soins à la sortie de détention.



Directeur de publication : Jean-Amédée Lathoud. **Rédactrice en chef :** Jocelyne Randé.
Maquette : Nicolas Chanod/SCERI. **Impression :** L'Artésienne. **ISSN :** 1291-4630.



www.prison.justice.gouv.fr
Direction de l'administration pénitentiaire
Service de la communication et des relations internationales
13, place Vendôme 75042 Paris Cedex 01 - tél. 01 49 96 28 15